

Paris, le 12 août 2021

**COMMUNIQUE INFORMATION REGLEMENTEE**

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du

**PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020**

Incluant le Rapport financier semestriel de la BFCM 30 JUIN 2021

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document, est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

Ce premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 12 août 2021 auprès de l'AMF, est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt D.21-0334-A01.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

Contact : Sandrine Cao-Dac Viola

Tél. : 01 40 16 28 13

mailto: BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr